

## **Elections dans les très petites entreprises et associations : un fiasco prévisible**

Vendredi 16 avril, le ministère du travail a proclamé les résultats des élections dans les très petites entreprises et associations, et des salarié-es des particuliers employeurs, qui se sont déroulées du 22 mars au 6 avril.

**L'élément marquant de ce scrutin est le très faible taux de participation : 5,5% seulement des 4,9 millions de salarié-s concerné-es ont voté (contre 7,5% en 2016).**

Cela n'est pas une surprise ! Les pouvoirs publics ont refusé de mettre en place les moyens d'une véritable campagne permettant aux organisations syndicales de présenter leurs programmes et les enjeux de ce scrutin, privilégiant une campagne virtuelle sur les réseaux sociaux... laissant de côté des millions de personnes qui n'en sont pas familières.

En décidant de maintenir le scrutin durant la crise sanitaire et sociale, dans une période où le télétravail est recommandé et où de nombreux petits commerces sont fermés, le gouvernement a rendu impossible une campagne de terrain et de proximité.

Par ailleurs, les difficultés à recevoir son matériel de vote par correspondance (avec des dizaines de milliers d'adresses erronées et un vote électronique nécessitant de trop nombreuses étapes) ont privé des centaines de milliers de salarié-es de pouvoir voter s'ils/elles le désiraient.

Dans ces conditions et avec une si faible participation, le commentaire des résultats n'a que peu de sens.

**En réalisant 4,27 % des suffrages exprimés ( 10973 Voix), contre 3,49 % en 2016 (11324 voix), Solidaires garde quasiment le même nombre de voix dans ces circonstances difficiles et progresse en pourcentage.**

Alors que ce scrutin n'ouvrirait pas véritablement de droits nouveaux aux salarié-es des très petites entreprises et associations, secteurs où le syndicalisme est durement combattu et donc très insuffisamment implanté, c'est bien la question de l'organisation de ces salarié-es et la défense de leurs droits au quotidien qui doit être une priorité du syndicalisme.

Paris, le 16 avril 2021